



# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

## COLLOQUE DU 26/01/2019

---

### **Thème**

Kinésithérapeutes/Médecins : des expertises complémentaires indispensables pour une juste indemnisation

### **Formation animée par**

La Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts (CNKE) présidée par Corinne LATRUFFE

### **Date :**

Samedi 26 janvier 2019

De 8H30 à 18H00

### **Lieu de la formation :**

Fondation EFOM Boris DOLT0, 118 Bis Rue de la Javel, 75015 PARIS

### **Public concerné**

- Titulaires du CAPA
- Professionnels de santé
- Magistrats

### **Finalité du colloque**

Réfléchir et échanger sur l'intérêt et la plus-value d'un bilan kinésithérapique dans un dossier de dommage corporel

### **Les objectifs pédagogiques**

- comprendre ce qu'attendent les compagnies d'assurance et les médecins experts agréés par les assurances, d'un bilan kinésithérapique lors de l'évaluation d'un dommage corporel
- connaître les difficultés que pose le secret médical pour les médecins lorsque d'autres professionnels de santé non médecins sont présents aux opérations d'expertise



# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

- connaître la plus-value qu'apporte un bilan kinésithérapique dans un dossier d'évaluation de dommage corporel
- savoir si le secret médical est opposable au kinésithérapeute expert lors de la réunion d'expertise et de l'examen médical
- connaître les attentes d'un avocat dans un dossier de réparation du dommage corporel
- connaître les différents barèmes d'évaluation d'un dommage corporel et comment les articuler les uns avec les autres pour les utiliser lors d'une expertise

## Les intervenants

- Thierry SULMAN, Rhumatologue, Conseiller technique de l'AREDOC
- Pamela ROBERTIERE, Avocat au Barreau de Paris, Spécialisée en droit du dommage corporel, membre de l'ANADAVI
- Hervé BOISSIN, Médecin généraliste, Conseiller Ordinal National, Expert agréé par la Cour de Cassation
- Anne GUEGAN, Maître de conférences, HDR, Co-directrice du DU de Droit de la réparation du Dommage Corporel à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Thierry DELAPIERRE, Masseur-kinésithérapeute Ostéopathe, Expert près la Cour d'Appel de Riom, membre de la CNKE
- Jacques SAUGIER, Masseur-kinésithérapeute, membre de la CNKE

## Responsable administrative de la Formation

Corinne LATRUFFE, kinésithérapeute Expert près la Cour d'Appel de Nancy, Présidente de la CNKE, Formatrice

Coordonnées : 33 Grande Rue, 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS

Mail : [corinne.latruffe@wanadoo.fr](mailto:corinne.latruffe@wanadoo.fr)

Tél : 03 29 78 16 37 / 06 12 56 07 80

## Moyens pédagogiques

- Supports d'animation :

Amphithéâtre équipé d'un écran, paperboard, PC portable, vidéo projecteur, sonorisation (ampli, micros, enceintes)

- Supports administratifs :

Contrat de formation professionnelle à titre individuel, feuille d'émargement, fiches d'attentes de la formation, fiche d'évaluation finale de la formation



# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

- Supports pour le stagiaire :

Programme, attestation de présence, attestation de règlement, fiche-formation

- Outils et méthodes pédagogiques : Powerpoint, fichiers PDF (envoyés par courriel après le colloque), étude de cas concrets, exposés, exposés participatifs.

**Tarifs : 200 € TTC**

**Programme** (en Annexe)

## **Modalités d'inscription**

- Remplir le **contrat** de formation professionnelle en annexe, le signer et le renvoyer **en deux exemplaires** à l'adresse suivante :

**Corinne LATRUFFE**  
**33 Grande Rue**  
**55310 TRONVILLE-EN-BARROIS**

- Accompagné de **2 chèques** libellés à l'ordre de « CNKE »

- Un chèque de 60 € qui sera déposé en banque 10 jours après la date de signature du contrat
- Un chèque de 140 € qui sera déposé le 28/01/2019

NB : Le contrat de formation professionnelle précise les modalités de règlement de la formation et les conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

- Joindre **la fiche des attentes individuelles** et **la fiche de renseignements stagiaire** dûment complétées et signées.